Les autorités traditionnelles s'investissent dans un contexte de conflit

Dans un Mali en crise, l'Association CRI 2002 travaille au renforcement des autorités coutumières et religieuses afin qu'elles puissent promouvoir les valeurs démocratiques et participer aux grandes questions de la nation.



Du coup d'Etat, survenu en mars 2012, à l'occupation des trois régions du nord, le Mali traverse aujourd'hui l'une des plus éprouvantes crises de son histoire. Dans ce contexte de fragilité politique, économique et sécuritaire, l'Association CRI 2002 renforce son soutien aux autorités traditionnelles afin qu'elles prennent en main la gestion publique locale et mobiliser continuent à communautés pour l'apaisement social. En effet, elles restent à ce jour les seuls interlocuteurs des occupants armés aussi bien dans leurs relations avec l'Etat central qu'avec les autres acteurs

Un acte de plus vers la reconnaissance du rôle des autorités traditionnelles

régionaux ou locaux. Cela se traduit dans l'acheminement et la distribution de vivres et médicaments aux communautés déplacées et sous occupation ainsi que dans l'organisation de rencontres d'échanges sur les stratégies de sorties de crise avec l'ensemble des acteurs locaux.

Propositions de sortie de crise

Inscrit dans la logique de la Direction du développement et de la coopération de rester engagé dans un Mali en crise, CRI 2002 a organisé, avec la participation de la coordination des chefs de quartiers, de coutumes et confessions religieuses du district de Bamako, une journée d'échanges sur les propositions de sortie de crise. Le thème retenu pour l'occasion a été « Quel rôle et quelle place pour les chefs et autorités traditionnels et confessionnels ? ». L'association a remis ses propositions au Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Elle a, en outre, bénéficié du temps d'antenne de la chaîne panafricain Africable pour les diffuser à l'ensemble de la population malienne.

Reconnaissance du rôle des autorités traditionnelles

Dans la même lancée, CRI 2002 travaille à la révision des textes sur la décentralisation et la loi d'orientation agricole afin que les communautés coutumières et religieuses soient reconnues comme étant des acteurs de la gestion publique. Elles seront alors placées sous la tutelle des collectivités territoriales comme le prévoit la législation et pourront de manière légitime jouer leur rôle dans le processus de la démocratisation et la décentralisation du pays. En leur qualité de représentants de l'administration auprès de leurs communautés respectives, elles bénéficieront également de formations sur les lois au maintien de l'ordre public, de médiation en matière coutumière, de recouvrement de taxes et impôts entre autres.